



## → CE QUE PRÉVOIT LE PROJET

### L'insertion du projet dans le territoire

#### L'infrastructure du tramway, de l'itinéraire cyclable et les stations

- > Projet **inscrit prioritairement sur les emprises historiques du Chemin de Fer de l'Est de Lyon** (CFEL), entre Crémieu et Meyzieu, propriétés des Départements du Rhône et de l'Isère, préservées et mises à disposition de la Région
- > Création d'une **voie unique de tramway** en raison de la faible largeur de l'emprise (avec des voies doubles notamment aux stations), offrant cependant la possibilité de créer un itinéraire cyclable
- > Une infrastructure de tramway sécurisée pour éviter les intrusions (traversées d'animaux)
- > **Maintien des ouvrages d'art** pour le tramway et ponctuellement élargissement pour les besoins de l'itinéraire cyclable
- > **Aménagement des intersections** adapté à chaque environnement assurant la sécurité de l'ensemble des usagers et la fluidité du trafic

#### Les parkings-relais et le site de maintenance et de remisage

- > Des **parkings-relais** (P+R) prévus à proximité de chaque nouvelle station et un **site de maintenance et de remisage** (SMR) envisagé proche du terminus de la ligne, hors emprise CFEL
- > Des **localisations** travaillées avec les acteurs locaux et dans le cadre de la concertation, qui restent à conforter dans la suite des études, en lien avec les propriétaires fonciers
- > Des **procédures** de mise en compatibilité ou de modification des PLU à engager

### La prise en compte des enjeux locaux

#### Principaux objectifs

- > **Préserver le cadre et la qualité de vie** des habitants, notamment les riverains de l'emprise
- > Concevoir un **projet respectueux** de son environnement naturel
- > **Minimiser les impacts** fonciers et agricoles
- > Garantir la **fluidité de la circulation** routière

#### Moyens et solutions

- > Réalisation d'une **étude d'impact**, comprenant des investigations et mesures sur le terrain (comptages routiers, relevés acoustiques, diagnostics faune-flore 4 saisons...)
- > **Respect des normes réglementaires** et propositions de **mesures d'accompagnement**, à titre indicatif :
  - Mise en place de systèmes anti-vibratiles de la plateforme ferroviaire particulièrement dans les zones résidentielles
  - Acquisition de matériel roulant intégrant les dernières technologies de réduction du bruit
  - Mesures intégrant les principes de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser)
- > Recherche de **solutions visant à maximiser les bénéfices attendus et minimiser les impacts**, notamment en dialoguant avec l'ensemble des acteurs concernés



**Un projet optimisé qui permet de concilier du mieux possible fonctionnalité, sobriété foncière, cadre de vie des habitants et préservation des milieux naturels et de la biodiversité.**

**Une étude d'impact à venir qui permettra de mieux préciser les effets du projet et les mesures à mettre en place.**